



NEWSLETTER

Newsletter
du 12.1.2016

Neiegkeeten aus der Schoul Nouvelles de l'école

Werte Eltern,

Hier finden Sie die wichtigsten Informationen auf einen Blick:

- **Evaluierung des Projekts „All Kand huet eng Plaz a senger Klass“**
Zur Weiterentwicklung des Schulprojekts „All Kand huet eng Plaz a senger Klass“ hat die Schule einen externen Evaluierungsbericht in Auftrag gegeben. Dieser wird von der ADQS (Agence pour le développement de la qualité scolaire), die dem Unterrichtsministerium untersteht, durchgeführt. Nicht nur das Projekt, sondern auch die Stärken und Schwächen der Schule „Am Stengert“ sollen analysiert werden. Mit Hilfe von Fragebögen und einzelnen Interviews werden das Lehrpersonal und die Eltern zu der aktuellen Situation und zum Projekt befragt. So kann das Projekt angepasst, und gegebenenfalls weiterführende Maßnahmen ergriffen werden. Im Voraus bedanken wir uns schon jetzt bei Ihnen für Ihre Teilnahme!

- **Hundeexkrement im Schulhof**
In der letzten Zeit gab es wiederholt Hundeexkreme im Schulhof. Wir bitten die Hundebesitzer höflichst darum, die von der Gemeinde zur Verfügung gestellten Hundekottüten zu benutzen. Ein Tütenspender befindet sich auf dem Parkplatz der Sporthalle. Auf unserer Internetseite (betzdorf.myschool.lu) können Sie noch einmal die kommunale Verordnung über Hunde nachlesen.

- **Schulbustransport**
Der Schulbus dient dem Transport der Schüler von ihrem Zuhause zur Schule und soll nicht für andere Zwecke genutzt werden. Vor Beginn des Schuljahres wird genau ermittelt, wie viele Kinder dieses Angebot in Anspruch nehmen und dementsprechend werden die Busse zur Verfügung gestellt.

- **Wahl der Elternvertreter**
*Am 29. Oktober fand die Wahl der Elternvertreter statt.
Gewählt wurden für die Schuljahre 2015-2017:
Becker Pascale, Biel Michèle, Faber Claude, Wagner Jean-Marie, deren Aufgabe es ist, die Elterngemeinschaft in gemeinsamen Sitzungen mit dem Schulkomitee zu vertreten. Dementsprechend sind die Elternvertreter auch Ansprechpartner für Ihre Anliegen. Ziel ist es, den Kontakt zwischen Eltern und Schule zu stärken und Themen, die Ihnen wichtig sind, gemeinsam anzugehen.
*Biel Michèle und Wagner Jean-Marie werden Sie als Eltern in der Schulkommission vertreten.**

Eine gemeinsame E-Mail Adresse für Schulkomitee und Elternvertreter wurde eingerichtet, um Ihre Anliegen bezüglich des Schulalltags mitzuteilen:

comite-et-parents.roodt-syre@ecole.lu



NEWSLETTER

Newsletter
du 12.1.2016

Neiegkeeten aus der Schoul Nouvelles de l'école

Chers parents,

Voici quelques informations importantes :

➤ **Évaluation du projet « All Kand huet eng Plaz a senger Klass »**

L'école fondamentale a pris la décision de faire évaluer son projet d'école « All Kand huet eng Plaz a senger Klass » par l'ADQS (Agence pour le développement de la qualité scolaire) soumise au Ministère de l'Éducation nationale. L'objectif de cette évaluation est d'identifier les points forts et faibles du projet et de l'adapter aux besoins de l'école et de ses partenaires. D'autant plus l'évaluation vise à faire une analyse globale de l'école qui sert à identifier d'autres projets.

L'enquête auprès des enseignants est faite à l'aide de questionnaires et d'interviews.

L'agence a aussi développé un questionnaire pour les parents. Votre participation à cette évaluation est essentielle pour nous. Votre point de vue est nécessaire pour le développement de notre projet ainsi que pour l'évaluation générale de l'école.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre participation.

➤ **Excréments de chiens dans la cour de récréation**

Ce dernier temps, nous rencontrons des problèmes avec des excréments de chiens dans la cour de récréation. Nous demandons aux propriétaires des chiens de bien vouloir utiliser les sachets mis à disposition par la commune. Le distributeur de sachets se trouve au parking près du centre sportif. Sur notre site internet (betzdorf.myschool.lu) vous pouvez consulter le règlement communal sur les chiens.

➤ **Transport scolaire**

Nous aimerions vous rappeler que le bus scolaire est destiné à amener les enfants de leur domicile à l'école et vice versa. Par un recensement avant le début de l'année scolaire nous estimons le nombre d'enfants qui profiteront de cette offre. Le transport scolaire est adapté suite à ce recensement. Nous vous demandons, que les enfants ne prennent que le bus qui est destiné à les ramener à la maison.

➤ **Le 29 octobre 2015 avait eu lieu l'élection des représentants des parents d'élèves.**

Becker Pascale, Biel Michèle, Faber Claude et Wagner Jean-Marie ont été élus pour les années scolaires 2015-2017.

Biel Michèle et Wagner Jean-Marie vont vous représenter dans la commission scolaire.

La tâche des représentants des parents d'élèves consiste à représenter la communauté des parents dans les réunions avec le comité d'école. Les thèmes qui vous concernent en tant que parents d'élèves seront discutés lors de ces réunions. A cet effet, nous avons instauré une adresse e-mail commune au comité d'école et aux représentants des parents d'élèves.

Les messages seront collectés et discutés lors des réunions communes entre le comité d'école et les représentants des parents d'élèves. L'avantage est, que les messages donnent une base de discussion et sont traités par les deux parties en même temps.

comite-et-parents.roodt-syre@ecole.lu

RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LES CHIENS

Article 1^{er} :

Les détenteurs ou gardiens de chiens doivent empêcher ceux-ci de salir par leurs excréments les trottoirs, places de jeux et de verdure publiques ainsi que les constructions se trouvant aux abords.

Article 2 :

Les détenteurs ou gardiens de chiens sont tenus de prendre les dispositions nécessaires pour éviter que les chiens ne troublent la tranquillité publique ou le repos des habitants par des aboiements ou des hurlements répétés.

Article 3 :

L'établissement de chenils servant à l'élevage ou à l'hébergement de chiens est soumis à l'autorisation du collège des bourgmestre et échevins.

Article 4:

Quiconque reçoit chez lui un chien errant doit en faire immédiatement la déclaration au bourgmestre.

Article 5 :

Sans préjudice des peines prévues par les lois existantes, les contraventions aux prescriptions du présent règlement seront punies d'une amende de 25.-€ à 250.-€.

Article 6 :

Le présent règlement annule et remplace le règlement communal sur les chiens du 25.10.2004.

Ainsi délibéré à Berg et proposé à l'approbation de l'autorité supérieure compétente.

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme, Berg, le 22 août 2008.

Le bourgmestre ff,

Le secrétaire,